



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6365^e séance

Mardi 27 juillet 2010, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Présidente :</i>	M ^{me} Ogwu	(Nigéria)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Araud
	Gabon	M. MOUNGARA MOUSSOTSI
	Japon	M. Takasu
	Liban	M. Assaf
	Mexique	M. Puente
	Ouganda	M. Kafeero
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2010/382)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-46529 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine- Nations Unies au Darfour (S/2010/382)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ibrahim Gambari, Représentant spécial conjoint des Nations Unies et de l'Union Africaine pour le Darfour.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Gambari à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, publié sous la cote S/2010/382.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Gambari, à qui je donne maintenant la parole.

M. Gambari (*parle en anglais*) : Avant d'entamer ma présentation officielle au Conseil, je suis très heureux de pouvoir annoncer que les deux ressortissants allemands membres d'une organisation non gouvernementale (ONG) internationale, qui avaient été enlevés le 22 juin à Nyala, ont été libérés sans dommages ce matin. Un hélicoptère de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) est allé les chercher à Kabkabiya à 11 h 30, heure locale. Malheureusement, le membre de l'ONG internationale Samaritan's Purse, enlevé dans le sud de Nyala le 18 mai, demeure lui en captivité. J'espère que les efforts en cours pour obtenir sa libération en toute sécurité porteront bientôt leurs fruits.

C'est un honneur pour moi d'être de nouveau ici aujourd'hui, pour informer le Conseil des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans l'exécution du mandat de la MINUAD et dans la réalisation des repères présentés au Conseil dans le rapport du Secrétaire général du 16 novembre 2009 (S/2009/592). Je voudrais rappeler à cet égard que le plan de travail stratégique de la MINUAD a fixé des repères pour les quatre domaines prioritaires suivants : la mise en œuvre d'une solution politique globale; l'instauration d'un climat de sécurité et de stabilité; le renforcement de l'état de droit, de la gouvernance et des droits de l'homme; et la stabilisation de la situation humanitaire.

En ce qui concerne la recherche d'une solution politique globale, il est réconfortant de noter que la présente séance se tient au lendemain de la conclusion de deux réunions ayant rassemblé les parties prenantes internationales engagées au Soudan, y compris au Darfour. La première a été la première séance du Forum consultatif sur le Soudan, qui regroupe les E-6 – les envoyés spéciaux des cinq membres permanents du Conseil de sécurité plus l'Union européenne –, tous les pays voisins du Soudan, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, qui s'est tenue à Khartoum le 17 juillet 2010. La deuxième a été la 237^e réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine qui vient de s'achever à Kampala (Ouganda), en marge du Sommet de l'Union africaine toujours en cours. Ces deux réunions ont réaffirmé la nécessité d'assurer une coordination efficace de l'action internationale au Soudan, grâce à une démarche intégrée, ce qui, je pense, demeure l'objectif poursuivi par le Conseil de sécurité.

Au moment où nous tenons notre débat, les négociations entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la libération et la justice enregistrent des progrès réguliers à Doha sous la facilitation du Médiateur en chef conjoint Union africaine-Nations Unies et du Gouvernement du Qatar. Par ailleurs, le deuxième Forum de la société civile s'est ouvert le 12 juillet à Doha, avec la participation d'environ 320 représentants des organisations de la société civile, des personnes déplacées, de l'administration autochtone et d'experts en provenance des trois États du Darfour. Cela a donné un élan important au processus. Si des progrès considérables ont été accomplis, l'absence

prolongée de deux des principaux mouvements armés, le Mouvement pour la justice et l'égalité et le Mouvement de libération du Soudan (MLS) d'Abdul Wahid, est extrêmement regrettable. Le Médiateur en chef conjoint, M. Djibril Bassolé, est en contact avec les dirigeants des deux mouvements pour les convaincre de prendre part au processus et envisager avec eux les modalités éventuelles de leur participation.

Conformément à son mandat et aux demandes formulées dans les communiqués adoptés au cours de la première réunion du Forum consultatif sur le Soudan, le 17 juillet, ainsi que par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le 21 juillet, la MINUAD continue d'appuyer les efforts du Médiateur en chef conjoint, M. Bassolé, notamment dans le cadre des négociations en cours à Doha. En outre, la MINUAD met actuellement la dernière main aux préparatifs d'un dialogue politique interne au Darfour visant à appuyer et à compléter les négociations de paix de Doha.

À cet effet, la MINUAD dialoguera en amont avec les personnes déplacées, des réfugiés et l'ensemble de la société civile, ainsi qu'auprès des parlementaires nouvellement élus dans les trois États de la région, des 86 représentants du Darfour à l'Assemblée nationale à Khartoum, et des Darfouriens nommés ministres par le Président Bashir, y compris ceux qui occupent les fonctions clefs de ministres de la justice et des finances. Ce dialogue visera à examiner en détail les problèmes rencontrés par une grande partie des habitants du Darfour, et en particulier les causes profondes du conflit au Darfour, y compris la marginalisation politique et économique, les questions territoriales, la justice et la réconciliation. Ce dialogue permettra ainsi d'informer les Darfouriens et d'être sûr qu'ils acceptent les termes définitifs des accords de paix qui doivent être signés entre le Gouvernement et les mouvements armés.

Autre fait positif, le déploiement de la MINUAD est presque complet : 88 % de l'effectif militaire est désormais présent sur le terrain, 70 % de l'effectif de police, dont 13 des 19 unités de police constituées, et 75 % de l'effectif du personnel civil. Je voudrais également souligner les progrès enregistrés en ce qui concerne la délivrance de visas au personnel de la MINUAD au cours des deux ou trois derniers mois. Je signale en particulier l'arrivée à la Mission du nouveau chef d'état-major de la Force, auquel le Gouvernement a accordé récemment un visa après une attente

malheureusement bien longue. Bien que ces faits soient encourageants, le Gouvernement soudanais doit poursuivre dans cette voie afin que le traitement rapide des demandes de visa pour les ressortissants de tous les pays devienne la norme plutôt que l'exception.

Au fil du temps, le déploiement de la MINUAD a permis à la Mission de se concentrer davantage sur la mise en valeur de ses ressources pour s'acquitter efficacement de son mandat et satisfaire rapidement aux critères définis en novembre 2009. Dans le but de contribuer à la stabilisation du Darfour et d'assurer la sécurité, la MINUAD a été en mesure de multiplier le nombre de ses patrouilles, d'accroître la distance couverte dans les trois États du Darfour – elle effectue actuellement plus d'une centaine de patrouilles par jour en moyenne – et d'intensifier son travail de police de proximité. En outre, les sections organiques de la MINUAD fournissent un appui dans les domaines des droits de l'homme, de l'état de droit, de la réconciliation au niveau local et d'autres domaines par l'aide apportée au renforcement des capacités, la facilitation et la sensibilisation des institutions locales, des responsables politiques, des hauts fonctionnaires nouvellement élus, de l'administration autochtone, de la société civile, des représentants locaux et des autres parties prenantes au Darfour. Cela permet de réaliser des progrès dans les domaines prioritaires que sont l'état de droit, la gouvernance et les droits de l'homme, conformément au plan d'action stratégique de la MINUAD, mais des obstacles continuent toutefois d'entraver l'instauration de la paix et la stabilisation du Darfour.

Lors de ma précédente intervention au Conseil, le 14 juin (voir S/PV.6338), j'ai insisté sur la gravité de la situation au Darfour en matière de sécurité et sur les obstacles importants auxquels la MINUAD est confrontée dans le cadre de ses opérations. C'est avec une préoccupation encore plus grande que je dois signaler une nouvelle fois aujourd'hui qu'en dépit des efforts considérables déployés par la MINUAD, les conditions de sécurité au Darfour ne se sont guère améliorées. Les affrontements entre les forces gouvernementales et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) continuent d'être une des causes principales de l'insécurité dans plusieurs zones du Darfour. Les forces gouvernementales sont parvenues à déloger le MJE de son bastion traditionnel de la région du Djebel Moon (Darfour-Ouest) et de la région du Djebel Adula (Darfour-Sud) et à entrecouper ses principaux axes d'approvisionnement de Khartoum à

Al-Fasher et Nyala. Récemment, des convois du MJE ont été aperçus dans le Darfour-Nord; ils se dirigeaient vers le nord, peut-être en direction de la frontière libyenne.

Parallèlement à la reprise des hostilités, le MJE a cessé de participer aux pourparlers de paix à Doha et il n'a toujours pas rejoint la table de négociation malgré les efforts déployés pour l'amener à participer de nouveau au processus. Tentant apparemment de tirer parti des combats qui se déroulaient entre les forces gouvernementales et le MJE, la faction Abdul Wahid de l'Armée de libération du Soudan a lancé des attaques sur des positions des Forces armées soudanaises dans la région du Djebel Marra aux alentours du 29 mai. Celles-ci ont entraîné des affrontements sporadiques entre les deux parties, des pertes parmi les civils et le déplacement de plusieurs groupes de population.

Outre ces affrontements militaires très préoccupants, des combats intenses ont eu lieu entre les tribus Misseriya et les Nawaiba – deux tribus arabes semi-nomades – qui se disputent des pâturages fertiles le long de la frontière du Darfour-Sud et du Darfour-Ouest. Ces combats ont fait quelque 126 victimes en mai et 133 en juin, alors qu'en 2009, les affrontements tribaux avaient entraîné la mort de 134 personnes au total pour toute l'année. Le 29 juin, un accord de paix a été atteint entre les deux tribus aux termes duquel les parties se sont engagées à désarmer leurs milices, à indemniser les familles des victimes et à mettre en place une équipe spéciale conjointe de sécurité chargée de rétablir l'ordre. À l'heure où je m'adresse au Conseil, cet accord est heureusement largement respecté et les affrontements entre ces tribus ont presque entièrement cessé.

C'est avec une vive préoccupation que je dois informer le Conseil de sécurité du pic enregistré dans le nombre d'actes et d'attaques criminels ciblant le personnel de l'ONU et les agents humanitaires. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi (S/2010/382), au cours de l'année écoulée, des attaques ont été dirigées contre les agents de maintien de la paix de la MINUAD à 28 occasions, faisant 10 morts et 26 blessés. Deux cas d'enlèvement de membres du personnel de la MINUAD ont également été signalés et six d'enlèvement de personnel humanitaire. Plus récemment, le 21 juin, des hommes armés, semble-t-il en treillis, ont attaqué des soldats de la MINUAD qui gardaient un site de construction à Nertiti, dans le Darfour-Ouest. Durant

l'échange de feu, trois membres du personnel militaire de la MINUAD originaires du Rwanda ont été tués, de même que trois attaquants. Je voudrais souligner une nouvelle fois, à cette occasion, qu'attaquer ainsi des soldats de la paix constitue un crime de guerre. Nous demandons donc au Gouvernement soudanais d'arrêter les auteurs de ces attaques et de les traduire en justice.

À l'heure où nous sommes réunis aujourd'hui, mes collègues présents au Darfour s'emploient à régler d'urgence un nouvel incident impliquant du personnel travaillant avec la MINUAD : hier, le 26 juillet, un hélicoptère de la MINUAD a été porté disparu alors qu'il transportait des membres du Comité des arrangements de sécurité du Mouvement pour la libération et la justice vers des zones du Darfour-Sud. Heureusement, nous avons pu établir ce matin le contact avec trois des quatre membres de l'équipage de l'hélicoptère ainsi qu'avec un fonctionnaire international, qui se trouvent actuellement, selon les informations dont nous disposons, dans un lieu sûr sous contrôle du Gouvernement soudanais, au sud de Menawashi. Toutefois, le pilote de l'hélicoptère est toujours porté disparu. La MINUAD travaille avec le Gouvernement et les mouvements présents dans la zone pour essayer de localiser le pilote.

Suite aux attaques lancées contre le personnel en uniforme de la MINUAD, j'ai rencontré un certain nombre de hauts responsables du Gouvernement, notamment le Vice-Président, le nouveau Ministre des affaires étrangères et le nouveau Ministre d'État aux affaires humanitaires, pour exiger à nouveau du Gouvernement qu'il mène sans tarder des enquêtes approfondies sur ces attaques et poursuive les auteurs de ces actes. Suite à ces rencontres, le 26 juillet, la MINUAD a reçu une note verbale du Gouvernement soudanais dans laquelle celui-ci condamne les attaques lancées contre les contingents de la MINUAD, informe la Mission qu'il va mettre en place une force d'intervention d'urgence et renforcer la coopération et les échanges d'informations avec la MINUAD pour atténuer les risques qui persistent en matière de sécurité. Si nous nous félicitons de la position du Gouvernement sur cette question, nous demandons également aux États Membres, y compris au Conseil de sécurité, de bien vouloir faire comprendre au Gouvernement qu'il est nécessaire de prendre des mesures immédiates pour que de telles attaques ne demeurent plus impunies.

C'est dans ce contexte que j'ai organisé, le 5 juillet, un séminaire-retraite auquel j'ai convié les

envoyés spéciaux au Soudan en vue de renforcer la compréhension commune des réalisations et des défis actuels. Au total, 19 délégations se sont rendues à Al-Fasher, y compris mes collègues, le Médiateur en chef conjoint, M. Bassolé, et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Menkerios. Cette participation importante est très encourageante, alors en particulier qu'il nous fallait examiner la situation générale sur le terrain et débattre des conditions de sécurité au Darfour, des pourparlers de paix à Doha et des moyens de faciliter un relèvement rapide. Les participants à cette réunion ont pleinement appuyé l'action menée par le Médiateur en chef conjoint et par la MINUAD et ont insisté sur la nécessité de veiller au libre accès des travailleurs humanitaires aux différentes zones ainsi qu'à la liberté de circulation.

Les participants ont également constaté le lien entre sécurité et retours volontaires durables et ont souligné la nécessité d'instaurer une paix durable par le biais d'un règlement global négocié. Cela a également été confirmé dans le communiqué du Forum consultatif sur le Soudan organisé le 17 juillet et dans celui publié à l'issue de la réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine tenue à Kampala le 21 juillet.

Malheureusement, les progrès accomplis durant l'année écoulée en vue de stabiliser la situation humanitaire ont été ralentis ces dernières semaines, car l'accès aux populations touchées dans les zones où se sont récemment déroulés des combats – notamment dans les vastes zones de l'est du Djebel Marra et dans le Darfour-Sud – est resté problématique. Je suis particulièrement préoccupé par la situation dans l'est du Djebel Marra où, après le début des combats entre le Gouvernement soudanais et l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid en février, toutes les ONG présentes dans la région ont cessé leurs activités et transféré leur personnel international. En conséquence, la fourniture de l'aide humanitaire a cessé, ce qui a créé des retards dans la prestation de services de base et de moyens de subsistance vitaux. Je renouvelle donc mon appel à toutes les parties pour qu'elles respectent le mandat de la MINUAD et accordent à la Mission et aux organismes humanitaires un accès sans restriction aux populations touchées.

La MINUAD poursuit ses négociations avec les autorités du Gouvernement soudanais, à tous les niveaux, et avec les mouvements armés pour garantir un accès élargi, y compris aux missions d'évaluation de la situation humanitaire dans les zones reculées. Conscients de la coupure apparente entre Khartoum et

les responsables gouvernementaux soudanais sur le terrain s'agissant de la transmission des directives sur l'accès et la communication, nous avons également encouragé le Gouvernement à améliorer la circulation de l'information, du sommet à la base de la hiérarchie.

Par ailleurs, au cours de la réunion récente du Comité de haut niveau pour les questions humanitaires tenue le 19 juillet à Khartoum – avec la participation du Gouvernement, de l'équipe des Nations Unies au Soudan, des donateurs, des ONG et de la MINUAD –, les participants ont décidé de créer un sous-comité chargé des questions de sûreté et de sécurité, qui doit se réunir chaque semaine en vue d'améliorer la sécurité des organismes humanitaires et d'assouplir les restrictions aux déplacements.

Dans ce contexte, je tiens également à indiquer que la MINUAD continue à collaborer avec le Gouvernement à tous les niveaux pour se mettre d'accord sur les modalités d'utilisation sans restriction des hélicoptères tactiques de la MINUAD envoyés à l'appui de la pleine réalisation des activités fondamentales inscrites dans son mandat. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport, hormis pour des activités de formation et d'entretien des compétences de l'équipage, ces appareils ne sont pas pleinement opérationnels du fait des restrictions imposées par le Gouvernement. En conséquence, aucun résultat concret sur le terrain n'a pu être enregistré depuis l'acquisition de ces appareils. Je suis fermement convaincu que, pour optimiser la valeur ajoutée de la Mission pour le Darfour, et pour le Soudan en général, il est essentiel que les autorités soudanaises se montrent, concrètement, davantage disposées à créer des conditions propices aux activités de la MINUAD. Je demande l'appui du Conseil à cet égard.

La marginalisation économique et la concurrence pour s'approprier des ressources rares comptent parmi les principales causes du conflit au Darfour. L'équipe de pays des Nations Unies et la MINUAD ont un rôle important à jouer pour aider le Gouvernement et les autorités locales à profiter des poches de paix existantes, où qu'elles se trouvent, pour stimuler les possibilités de subsistance. À cette fin, la MINUAD continuera à s'efforcer d'assurer des conditions de sécurité propices au retour volontaire et durable de la population et de soutenir les efforts de l'équipe des Nations Unies au Soudan en utilisant les moyens dont elle dispose. Cependant, nos efforts ne peuvent se substituer à ceux du Gouvernement, auquel incombe la responsabilité première du relèvement et du

développement. De fait, le Gouvernement pourrait progresser considérablement dans la lutte contre les causes profondes du conflit au Darfour s'il s'employait résolument à accroître l'investissement public dans la région.

Alors que je prends aujourd'hui la parole devant le Conseil, le processus de paix au Darfour est à un tournant crucial. Il est peut-être heureux que, précisément au moment où la situation en matière de sécurité se détériore au Darfour, les perspectives d'un règlement négocié semblent s'être légèrement améliorées. La société civile participe plus que jamais aux pourparlers de paix, le Gouvernement soudanais fait preuve d'un attachement renouvelé aux négociations de Doha et les dirigeants de la plupart des mouvements d'opposition armés participent ou se disent prêts à participer à ces pourparlers. Il est essentiel de parvenir à un accord global et d'améliorer en parallèle la situation en matière de sécurité si nous voulons que la MINUAD s'acquitte de ses fonctions principales, à savoir protéger les civils et faciliter l'aide humanitaire. Toutefois, pour être pleinement efficace, la MINUAD devrait pouvoir compter sur un appui plus solide, notamment sous la forme d'hélicoptères utilitaires, d'une compagnie de transports, d'une unité de surveillance aérienne et de la levée des restrictions qui empêchent la Mission de s'acquitter efficacement de son mandat et de réagir rapidement en cas d'urgence.

Comme j'espère l'avoir fait comprendre dans mon exposé, la progression vers la réalisation des objectifs fixés pour la MINUAD a été inégale. Je tiens à souligner à cet égard que la réalisation de progrès véritables dépend non seulement du déploiement complet des effectifs et des capacités de la Mission, mais également de la volonté de toutes les parties au

Darfour d'aider la MINUAD à s'acquitter de son mandat et d'œuvrer véritablement au rétablissement d'une paix durable et à la stabilisation.

Dans cet esprit, je tiens à terminer mon propos en appelant le Conseil à continuer d'appuyer les efforts tenaces et ciblés pour lutter de manière globale contre les causes profondes du conflit au Darfour grâce aux activités de la MINUAD et de mon collègue, Djibril Bassolé, et en collaboration avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Je demande par ailleurs au Conseil de renouveler son appel au Mouvement pour la justice et l'égalité, pour que celui-ci réintègre les pourparlers de paix de Doha, et à la faction d'Abdul Wahid de l'ALS, pour qu'elle y participe d'urgence et sans conditions préalables, dans l'intérêt de la paix au Darfour, afin de conclure et finaliser un accord de paix avant la fin de cette année. Nous craignons, sinon, que la communauté internationale tourne son attention vers la question de l'Accord de paix global et du référendum entre le Nord-Soudan et le Sud-Soudan.

Enfin, je demande instamment au Conseil d'user de son influence et d'exhorter toutes les parties à faire preuve de retenue et à s'abstenir de prendre des mesures qui pourraient compliquer encore une situation sécuritaire qui l'est déjà et compromettre la recherche d'une paix durable au Darfour.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Gambari de son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.